

## SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> AOÛT 2016

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand, tenue le 1<sup>er</sup> août 2016, à 19 heures, à la salle du conseil, 821, rue Principale.**

Sont présents: Renée Vigneault et Danièle Hénault, conseillères ainsi que Jean-Claude Gagnon et Roger East, conseillers formant quorum sous la présidence de Rosaire Croteau, maire.

Sont également présents : Sylvie Tardif, directrice générale et secrétaire-trésorière, Fanny Pécheux, inspectrice en environnement et permis, Constant Roberge, contremaître des travaux publics et Raphaël Tremblay, responsable des loisirs.

### **Ouverture de la séance**

La séance est ouverte par Rosaire Croteau, maire.

Il demande à chaque conseiller présent s'il y a des points à ajouter à l'ordre du jour suivant :

- A) Ouverture de la séance
- B) Adoption de l'ordre du jour
  - Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour
- C) Adoption des procès-verbaux
- D) 1<sup>re</sup> période de questions
- E) Rapport des loisirs
- F) Rapport d'environnement
- G) Varia
  - Délégation de sorties
  - Engagement d'un étudiant en voirie
  - Engagement d'un responsable à l'écocentre
  - Règlement modifiant le règlement de zonage no 21 de l'ex-municipalité de Vianney
  - Projet « Hébergement Saint-Ferdinand »
  - Formation COMBEQ
  - Colloque de zone ADMQ
  - Ordinateur pour la bibliothèque
  - Travaux de réfection d'une partie du rang 10 Sud
  - Avis de motion : Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
  - Avis de motion : Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
  - Avis de motion : Règlement fixant une tarification pour l'utilisation de la rampe de mise à l'eau à la marina
- H) Rapport de voirie
- I) 2<sup>e</sup> période de questions
- J) Présentation des comptes
- K) Clôture de la séance

Ajout du point suivant : message de condoléances à la famille de Mme Sylvie Roy, députée.

### **2016-08-247 Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Danièle Hénault et résolu d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout du point proposé et en laissant le varia ouvert. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

### **2016-08-248 Intersion des points à l'ordre du jour**

Il est proposé par Danièle Hénault, appuyé par Roger East et résolu d'autoriser le maire à intervertir les points à l'ordre du jour au besoin. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2016-08-249 Adoption du procès-verbal**

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2016, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

En conséquence, il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2016, tel que présenté. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Arrivée de Claude Blier, conseiller, à 19h03.

Le maire invite les 5 personnes présentes à la 1<sup>re</sup> période de questions.

**2016-08-250 Prolongation de délai (Jacques Lessard)**

Considérant que M. Jacques Lessard a installé une roulotte sur le terrain de Mme Nicole Fréchette sur la route du Domaine du Lac;

Considérant qu'en vertu de la réglementation municipale, les roulottes doivent être installées dans les terrains de camping;

Considérant que M. Lessard a été informé d'enlever sa roulotte d'ici 15 jours;

Considérant que le conseil municipal est en attente de renseignements supplémentaires de la part du notaire;

Il est proposé par Roger East, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'accorder un délai jusqu'au 4 septembre 2016 à M. Jacques Lessard pour enlever la roulotte installée sur le terrain de Mme Nicole Fréchette sur la route du Domaine du Lac. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2016-08-251 Rapport des loisirs**

Il est proposé par Claude Blier, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'accepter le rapport des loisirs de juillet 2016 tel que présenté par Raphaël Tremblay, responsable des loisirs. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2016-08-252 Rapport d'environnement**

Il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Danièle Hénault et résolu d'accepter le rapport d'environnement de juillet 2016 tel que présenté par Fanny Pécheux, inspectrice en bâtiment et environnement. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2016-08-253 Engagement d'un étudiant en voirie**

Il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Roger East et résolu d'engager Steeven Guillemette comme journalier en voirie (étudiant) commençant le 18 juillet 2016 à raison de 40 heures/semaine, les heures peuvent varier selon le besoin et ce, au taux de 11,75 \$ de l'heure pour la période estivale 2016. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2016-08-254 Engagement d'un responsable à l'écocentre**

Il est proposé par Danièle Hénault, appuyé par Roger East et résolu d'engager Nathan Breton comme préposé à l'écocentre à compter du 20 juillet 2016 jusqu'au 3

septembre 2016 inclusivement au taux horaire de 10,75 \$ selon un horaire établi de 23 heures par semaine et comme remplaçant à l'écocentre jusqu'au 31 octobre 2016. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2016-08-255

**Adoption du règlement no 2016-155 modifiant le règlement de zonage no 21 de l'ex-municipalité de Vianney**

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Danièle Hénault et résolu d'adopter le règlement no 2016-155 modifiant le règlement de zonage no 21 de l'ex-municipalité de Vianney tel que lu et transcrit dans le livre des règlements. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**RÈGLEMENT no 2016-155**

Règlement modifiant le règlement de zonage no 21  
de l'ex-municipalité de Vianney

Attendu que le Conseil juge à propos et dans l'intérêt de la municipalité de modifier le règlement de zonage no 21 de l'ex-municipalité de Vianney afin de :

- 1° créer une nouvelle zone agricole à même une partie de la zone 5A et ce, à partir de l'intersection de la route Binette et du rang 2 Nord jusqu'à la ligne séparative des lots 61 et 62, la ligne séparative des lots 61 et 62P jusqu'à la ligne séparative des lots 26 et 62, la ligne séparative entre les lots 26 et 62 jusqu'à la ligne séparative entre les lots 26 et 25, la ligne séparative des lots 26 et 25 jusqu'à la limite du territoire de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester, la limite du territoire entre les municipalités de Saint-Ferdinand et de Sainte-Hélène-de-Chester à partir du lot 26 jusqu'à l'intersection de la route Binette, la route Binette jusqu'à l'intersection du rang 2 Nord.
- 2° déterminer les usages permis et les normes applicables dans la nouvelle zone agricole 14A.

Attendu que le Conseil a adopté par résolution, à la séance du 6 juin 2016, le 1<sup>er</sup> projet de règlement no 2016-155 modifiant le règlement de zonage no 21 de l'ex-municipalité de Vianney;

Attendu qu'un avis de motion a été régulièrement donné par Roger East à la séance du 6 juin 2016;

Attendu qu'une consultation publique sur le 1<sup>er</sup> projet de règlement no 2016-155 modifiant le règlement de zonage 21 de l'ex-municipalité de Saint-Ferdinand a été tenue le 4 juillet 2016 et précédée d'un avis public paru dans le journal municipal le 21 juin 2016;

En conséquence, il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Danièle Hénault et résolu qu'il soit fait et statué le présent règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Le plan de zonage no 1/1 du règlement de zonage no 21 de l'ex-municipalité de Vianney est modifié de la façon suivante :

1° la nouvelle zone agricole 14A est créée à même une partie de la zone 5A qui est modifiée en conséquence et ce, à partir de l'intersection de la route Binette et du rang 2 Nord jusqu'à la ligne séparative des lots 61 et 62, la ligne séparative des lots 61 et 62 jusqu'à la ligne séparative des lots 26 et 62, la ligne séparative entre les lots 26 et 62 jusqu'à la ligne séparative entre les lots 26 et 25, la ligne séparative des lots 26 et 25 jusqu'à la limite du territoire de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester, la limite du territoire entre les municipalités de Saint-Ferdinand et de Sainte-Hélène-de-Chester à partir du lot 26 jusqu'à l'intersection de la route Binette, la route Binette jusqu'à l'intersection du rang 2 Nord, le tout tel que montré à l'annexe « A » au présent règlement pour en faire partie intégrante.

#### Article 3

La grille des spécifications no 1 du règlement de zonage no 21 de l'ex-municipalité de Vianney est modifiée de la façon suivante :

1° la nouvelle zone 14A ainsi que les usages permis et les normes inhérentes sont ajoutées, le tout tel que montré à l'annexe « B » au présent règlement pour en faire partie intégrante.

#### Article 4

La grille de spécifications no 1 du règlement de zonage no 21 de l'ex-municipalité de Vianney est modifiée par l'ajout de la « note 2 » à la colonne correspondant à la zone 14A vis-à-vis la ligne 4.2.2.4 CL.5 Z le tout tel que montré à l'annexe « B » au présent règlement pour en faire partie intégrante.

La « note 2 » est également ajoutée à la liste explicative des « NOTES APPLICABLES AUX GRILLES DES SPÉCIFICATIONS » et décrite de la façon qui suit :

« NOTE 2 : Seules les activités du code 662.5 sont autorisées à l'exception de la démolition »;  
Le tout tel que montré à l'annexe « B » au présent règlement pour en faire partie intégrante.

#### Article 5

Le présent règlement abroge et modifie toutes dispositions de règlements antérieurs incompatibles avec les dispositions des présentes.

#### Article 6

Le présent règlement entre en vigueur suivant les dispositions de la loi.

Adopté à Saint-Ferdinand, ce 1<sup>er</sup> août 2016.

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Secrétaire-trésorière

Avis de motion : 6 juin 2016

1<sup>er</sup> projet : 6 juin 2016

2<sup>e</sup> projet : 4 juillet 2016

Adoption : 1<sup>er</sup> août 2016

Approbation MRC :

Publication :

**2016-08-256      *Projet Accès Logis Québec (terrains excédentaires HSJ)***

Il est proposé par Danièle Hénault, appuyé par Renée Vigneault et résolu que la municipalité de Saint-Ferdinand s'engage envers le Comité de promotion économique de Saint-Ferdinand à leur vendre pour un montant symbolique de 1 \$ avec la garantie légale telle qu'exigée par la Société d'habitation du Québec, une partie de terrain située sur les lots cédés par la Société québécoise des infrastructures à la municipalité par acte notarié; ladite partie de terrain située sur la rue Principale ayant une superficie d'environ 5 300 mètres carrés et pouvant accueillir un immeuble de logements avec stationnement pour le projet *Accès Logis Québec* intitulé « Hébergement Saint-Ferdinand no ACL 0800 ». L'emplacement exact sera déterminé ultérieurement selon entente entre les deux parties. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2016-08-257      *Projet d'hébergement de Saint-Ferdinand***

Il est proposé par Claude Blier, appuyé par Renée Vigneault et résolu que la municipalité de Saint-Ferdinand participera au Programme de *Supplément au Loyer* pour le projet de construction de « Hébergement Saint-Ferdinand no ACL 0800 » à Saint-Ferdinand, en acceptant de s'engager dans une proportion de 10% pendant les cinq (5) premières années, pour au moins 20% des unités de logement prévues au projet et jusqu'à concurrence du nombre d'unités maximal prévues à l'intérieur de la convention d'exploitation. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2016-08-258      *Formation COMBEQ***

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Danièle Hénault et résolu d'autoriser Fanny Pécheux, inspectrice en environnement et permis, à s'inscrire à la formation « Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22) », organisée par la COMBEQ qui aura lieu les 31 octobre et 1<sup>er</sup> novembre 2016 à Sherbrooke et de défrayer les frais d'inscription de 515 \$ (taxes en sus) et autres coûts inhérents. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2016-08-259      *Colloque de zone ADMQ***

Il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'autoriser les directrices Michèle Lacroix et Sylvie Tardif à assister au colloque annuel de la zone Lotbinière-Appalaches de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui se tiendra le 8 septembre 2016 au Manoir du Lac William et de défrayer les frais d'inscription de 100 \$ par personne et autres frais encourus. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2016-08-260      *Ordinateur (bibliothèque)***

Il est proposé par Claude Blier, appuyé par Roger East et résolu d'autoriser l'achat d'un ordinateur pour la bibliothèque auprès de Réseau logique Dany Bradette selon la soumission no 3026 datée du 21 juillet 2016 au montant de 856.25 \$ (taxes en sus) plus l'installation. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2016-08-261      *Travaux de réfection d'une partie du rang 10 Sud***

Il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Claude Blier et résolu d'autoriser l'exécution de travaux de réfection d'une partie du rang 10 Sud, à petits contrats, pour une dépense de location de machineries et de fourniture de

matériaux granulaires de moins de 25 000 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Madame Renée Vigneault, conseillère, donne avis de motion de la présentation lors d'une séance ordinaire du conseil, d'un règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Madame Renée Vigneault, conseillère, fait la présentation du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

**AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT ADOPTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERDINAND**

Monsieur Claude Blier, conseiller, donne avis de motion de la présentation lors d'une séance subséquente du conseil, d'un règlement adoptant le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Saint-Ferdinand.

Madame Sylvie Tardif, directrice générale et secrétaire-trésorière fait la présentation du projet de règlement adoptant le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Saint-Ferdinand.

**2016-08-262 Rapport de voirie**

Il est proposé par Claude Blier, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'accepter le rapport de voirie de juillet 2016 tel que présenté par Constant Roberge, contremaître des travaux publics. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Le maire invite les 3 personnes présentes à la 2<sup>e</sup> période de questions.

**2016-08-263 Présentation de comptes**

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Roger East et résolu de payer les comptes du mois de juillet 2016 tels que présentés pour un montant de 389 770.68 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2016-08-264 Clôture de la séance**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Danièle Hénault et résolu que la présente séance soit levée à 21h00. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Secrétaire-trésorière